

CONTRAT DE RESERVATION D'EMPLACEMENT DE CAMPING


NOM : NOMBRE DE PERSONNES : DONT :

PRENOM : ADULTES ET ADOLESCENTS (11 à 17 ANS)

ADRESSE : ENFANTS DE 3 à 10 ANS

..... ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

CHIEN(S) : CHAT(S) :

CODE POSTAL : 

VILLE : CARAVANE

PAYS : TENTE(S) NOMBRE :

TEL : CAMPING-CAR

E-mail :@.....

AGE : ans

DATE D'ARRIVEE :/...../2012 DATE DE DEPART :/...../2012 SOIT NUITS

NOM des accompagnants	PRENOM des accompagnants	Date de naissance (pour les mineurs)

NB : Les emplacements sont limités à 6 personnes maximum

VEHICULES :

IMMATRICULATION : IMMATRICULATION :

Un seul véhicule est admis par emplacement.

Tout véhicule supplémentaire devra obtenir l'autorisation de la gérance pour pénétrer dans le camping.
A votre arrivée, un code personnel et incessible vous sera remis pour rentrer et sortir du camping avec votre véhicule.
Ce code devra être tapé à chaque entrée et sortie.

TOUS NOS EMBLEMENTS SONT AVEC L'ELECTRICITE (10A)

NOS BORNES NECESSITENT UNE PRISE EUROPEENNE (NON FOURNIE) // // // PREVOIR UNE RALLONGE

**LE PORT DU SHORT DE BAIN EST INTERDIT DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE.
LE MAILLOT OU BOXER DE BAIN EST OBLIGATOIRE.**

LES JOURNEES SONT COMPTEES DE MIDI A MIDI.

NB : La réception est fermée tous les jours entre 13h00 et 15h00.



J'ai lu et j'accepte les conditions de réservation mentionnées au verso.
Je joins un chèque de 100 € (cent euros) à titre d'arrhes pour confirmer la réservation.

Date : / / 2012

Signature :

CONDITIONS DE RESERVATION

Article 1 : Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur et des tarifs en vigueur pour l'année.

Article 2 : La location est nominative et ne peut être transmise.

Article 3 : Seules les réservations dont le montant total de la location de l'emplacement excède 100 € (cent euros) en juillet-août sont acceptées.

Article 4 : La réservation ne sera enregistrée qu'après réception du contrat entièrement complété, signé et accompagné d'un **chèque d'arrhes de 100 €** (cent euros). Elle ne sera effective qu'après confirmation écrite du camping.

Article 4bis : Toute modification des dates de séjour devra faire l'objet d'un nouveau contrat par écrit.

Article 5 : Le montant du séjour est calculé d'après les dates de réservation mentionnées au présent contrat. Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'arrivée retardée.

Article 6 : Les dates du séjour ne sont plus modifiables dans les trois semaines qui précèdent le jour d'arrivée.

Article 7 : Le solde du séjour doit être réglé le jour de l'arrivée.

Article 8 : Un remboursement partiel en cas de départ anticipé ne sera possible qu'en cas de motif légitime (décès, hospitalisation...) sur justificatif écrit ou en cas de force majeure (destruction du matériel de camping suite à une intempérie par exemple).

Article 9 : En cas d'arrivée retardée, le camping doit être informé par écrit du moment de l'arrivée.

En cas de non information, l'emplacement pourra être reloué le lendemain (dès midi) qui suit le jour d'arrivée mentionné au contrat.

Article 10 : Les chiens doivent être tenus en laisse et avoir été vaccinés (carnet obligatoire).

Article 11 : Les barbecues à charbon et feux de bois sont formellement interdits.

Article 12 : Le camping n'est pas responsable des vols ou des dégradations commises sur les biens des campeurs. Des coffres-forts sont mis à disposition de la clientèle à la réception.

Article 13 : Le silence est exigé à partir de **23 heures et jusqu'à 7h30**. En cas de manquement répété à cette obligation, le campeur pourra être expulsé.

Article 14 : Le portail est fermé **de minuit à sept heures du matin** et ne pourra être ouvert la nuit que pour urgence médicale.

Article 15 : L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping. Le port du maillot de bain est obligatoire dans l'enceinte de la piscine. Les shorts et caleçons sont interdits.

Il y est également interdit d'y manger. La seule boisson autorisée est l'eau (bouteille en plastique obligatoire).

Article 16 : Il ne sera autorisé qu'un **seul véhicule** par emplacement, même pour charger ou décharger, ainsi que six personnes maximum dont au moins un majeur. Les mineurs non accompagnés d'au moins un adulte de leur famille doivent envoyer une autorisation parentale avec le contrat de réservation.

Article 17 : Les visiteurs doivent être signalés à la réception au moment de leur arrivée (port d'un **bracelet visiteur obligatoire, caution 10€**). L'accès au camping pourra leur être refusé pour des raisons de sécurité.

Article 18 : Les sommes versées d'avance étant des arrhes, elles ne seront pas remboursées en cas d'annulation mais pourront garantir une prochaine réservation.

Article 19 : Pour votre sécurité, le port du **bracelet (1€50 le bracelet)** est obligatoire durant toute la durée de votre séjour dans l'enceinte du camping (y compris la piscine).



Signature :

